

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été créée le 1^{er} janvier 2003. Elle regroupe sur 389,40 km², 20 communes : Adissan, Agde, Aumes, Bessan, Castenau de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nézignan l'Evêque, Nizas, Pézenas, Pinet, Pomerols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Tibéry, Tourbes et Vias, ce qui représente 80 593 habitants permanents au 1^{er} janvier 2020, soit 1 552 habitants de plus qu'en 2019.

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences dont les charges et les ressources nécessaires à leur mise en application sont retracées comptablement sur un budget principal et dans des budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Pour l'exercice 2020, la CAHM compte 18 budgets, dont 14 relevant de l'instruction comptable M14 : 1 budget principal, 10 budgets de Parcs d'Activités Economiques, 1 pour le Hameau Agricole à Saint-Thibéry, 1 pour les Ordures Ménagères, 1 budget Gemapi et 1 nouveau pour Gigamed. Le budget Transport est soumis à la nomenclature M43, et les budgets de l'Eau, et de l'Assainissement soumis à la nomenclature M49.

Le compte administratif 2020 constitue le 18^{ème} budget exécuté par la CAHM depuis sa création.

MONTANT DES BUDGETS CONSOLIDES

Libellé de Budget	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES
Budget Principal	53 834 422.11 €	23 040 448.42 €	76 874 870.53 €
Budget Annexe EAU	6 269 270.45 €	4 580 888.50 €	10 850 158.95 €
Budget Annexe ASSAINISSEMENT	5 609 930.36 €	7 655 855.16 €	13 265 785.52 €
Budget Annexe GEMAPI	963 745.45 €	863 520.77 €	1 827 266.22 €
Budget Annexe GIGAMED	6 177.92 €	4 389 780.94 €	4 395 958.86 €
Budget Annexe La Capucière	15 129 782.75 €	15 344 312.58 €	30 474 095.33 €
Budget Annexe Méditerranéenne	5 647 363.59 €	5 844 234.97 €	11 491 598.56 €
Budget Annexe Jacques Cœur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Le Puech	1 148 143.32 €	948 032.38 €	2 096 175.70 €
Budget Annexe Le Roubié	2 427 081.29 €	2 464 581.29 €	4 891 662.58 €
Budget Annexe Audacieux	423 219.28 €	339 391.05 €	762 610.33 €
Budget Annexe Parc Technologique	326 420.90 €	0.00 €	326 420.90 €
Budget Annexe Roches Bleues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Hameau Agricole	276 561.42 €	149 373.34 €	425 934.76 €
Budget Annexe Extension Source	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Les Clairettes	56 526.23 €	0.00 €	56 526.23 €
Budget Annexe des Ordures Ménagères	20 762 833.00 €	0.00 €	20 762 833.00 €
Budget Annexe Transport	1 148 143.32 €	948 032.38 €	3 514 101.66 €
TOTAL DES BUDGETS	116 352 751.63 €	65 663 247.50 €	182 015 999.13 €

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20210331-003572-BF
Date de télétransmission : 06/02/21
Date de réception préfecture : 09/06/2021

LE BUDGET PRINCIPAL

A compter du 1^{er} janvier 2020, et dans le cadre de la Loi Notre, la CAHM a pris les compétences de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la Défense Extérieure contre l'Incendie.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent à la fin de l'exercice est de 4 354 213,50 € en fonctionnement, dont 3 331 764,96 € au titre de l'année 2020 et 1 022 448,54 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2019.

I.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 50 604 833,97 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) pour 7 652 741,01 € se décomposent en prestations de nettoyage, de frais d'entretien des bâtiments (eau, électricité, maintenance, nettoyage, assurances...), en l'achat de petit matériel, de prestations de services, et d'autres dépenses de la collectivité.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 18 841 036,31 €. Si l'on considère les charges nettes de personnel, c'est-à-dire déduction faite des remboursements des mises à dispositions, des services communs et des reversements des budgets annexes, elles sont de 15,28 M€ (millions d'euros), en évolution de 2,07% par rapport au Compte Administratif 2019.

A partir de 2020, ce chapitre intègre la masse salariale des agents du service transport pour 116 385,70 € jusqu'alors supportée par le budget annexe. Le remboursement apparaît au chapitre 70.

Afin de valoriser un surcroît de travail significatif des agents particulièrement mobilisés en présentiel pour assurer la continuité des services dans le contexte de lutte contre l'épidémie de covid-19, une prime exceptionnelle a été versée aux agents, pour un montant total de 61 677 €.

Les atténuations de produits (chapitre 014) pour 17 754 925,90 € représentent les reversements que la CAHM fait à partir de son produit fiscal : à l'Etat au titre du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 10 097 375 €, aux communes membres avec 4 643 622 € d'attributions de compensation, et de taxes de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal Cap d'Agde Méditerranée et au Département pour 3 013 928,90 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 5 271 950,22 €. Ce chapitre comprend le versement de subventions à la ville d'Agde pour la gestion des centres aquatiques, les subventions versées à des associations et des organismes publics, les contributions aux syndicats, la subvention au budget annexe Transport et les redevances eaux pluviales.

Les charges financières (chapitre 66) d'un montant de 644 721 € diminuent du fait de taux très bas.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont de 89 459,53 €.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) s'élèvent à 350 000 € et ont été constituées pour les contentieux relatif aux travaux du centre aquatique de l'Archipel en Agde, pour le PAEHM de la Capucière, ainsi que pour assurer un équilibre des PAEHM.

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables n'ayant pas d'impact sur la trésorerie. Elles sont de 3 229 588,14 €.

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20210531-003572-BF
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de réception préfecture : 09/06/2021

I.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 56 035 544.07 €.

Le panier fiscal de la CAHM est composé de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, de la Taxe sur le Foncier non Bâti, de la Taxe sur les Surfaces Commerciales et de la Taxe d'Habitation (ancienne part départementale).

La CAHM a maintenu inchangés ses **taux d'imposition** depuis l'année 2011, sans mise en œuvre de la fiscalité additionnelle :

- ✓ 10,88 % pour la Taxe d'Habitation,
- ✓ 3,45% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprise,

Ainsi que le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,20.

Le produit fiscal, identifié au chapitre 73, est de 41 027 705.46 €, en diminution de 0.9 M€ par rapport à l'exercice passé, principalement due à la baisse du produit de la taxe de séjour en lien avec la crise sanitaire. La compensation financière pour l'enlèvement des encombrants est de 2 129 273 €.

Le soutien qu'a apporté l'agglomération aux entreprises de notre territoire des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire, à savoir le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, le sport, la culture, le transport aérien et l'événementiel, par délibération du 21 juillet, par le biais d'un dégrèvement de 2/3 de leur CFE, et qui devait impacter l'exercice 2020 a été reporté par l'Etat et s'imputera sur nos finances 2021.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont de 10 614 476,21 €, en augmentation de + 195 086,25 €.

La dotation globale de fonctionnement de l'agglomération a été de 8 177 134 € en 2020, en augmentation par rapport à 2019 de + 50 723 €.

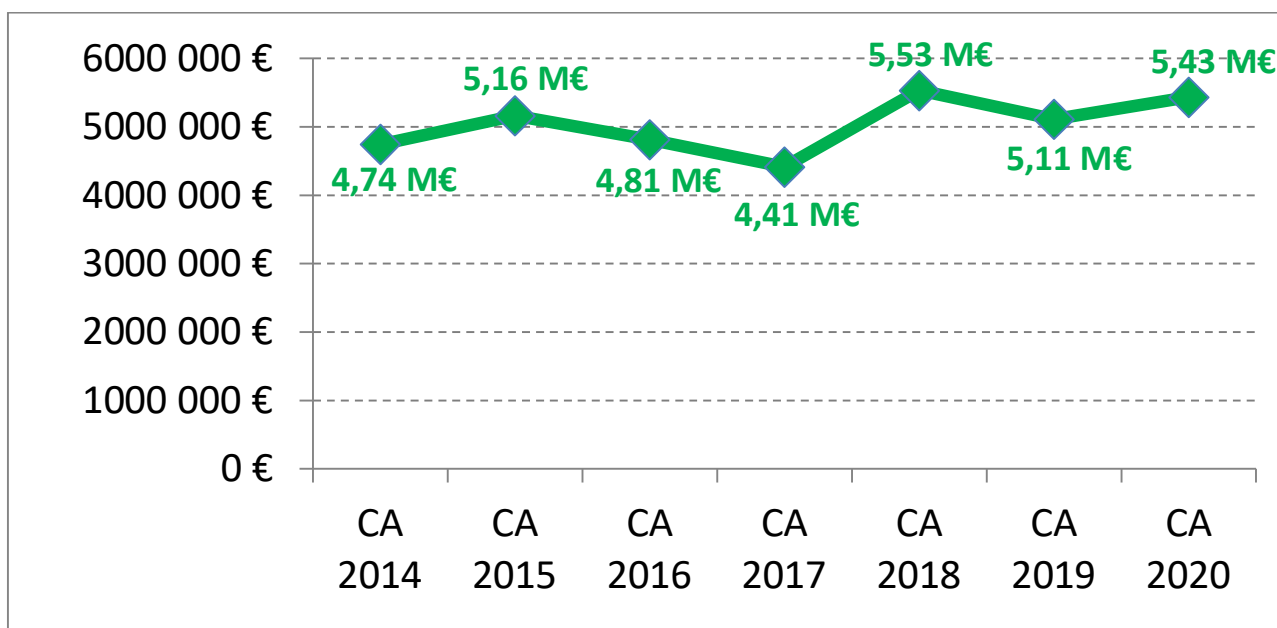
Les compensations de l'Etat sont en hausse en 2020, pour la taxe d'habitation de 90 136 € du fait de l'exonération de TH au titre des personnes dites économiquement faibles, et de 49 952 € pour la CET, essentiellement due à l'augmentation de la compensation de l'exonération de base minimum CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 €.

Enfin, les autres recettes représentent 3 530 640,50 € pour les **produits des services (chapitre 70)**, qui comprennent essentiellement les remboursements de mise à disposition de personnel des budgets annexes Eau, Assainissement, Gemapi et Transport, pour 1,73 M€, le remboursement par la ville d'Agde des services communs pour 830 000 €, ainsi que le remboursement du personnel mis à disposition par diverses structures.

En fin d'exercice, **l'épargne brute** ressort à 5,43 M d'€ et **l'épargne nette** à 3,07 M d'€, une fois retraité le transfert d'emprunt du budget principal vers le Budget Annexe GIGAMED.

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement du capital de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement.

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20210531-003572-BF
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de réception préfecture : 09/06/2021



On observe que le niveau d'épargne élevé chaque année, permet l'autofinancement d'une partie importante des investissements.

La capacité de désendettement est le nombre d'années qui serait nécessaire pour le remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute était affectée au remboursement du capital de la dette.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de 5,34 ans au 31 décembre 2020. La moyenne nationale des groupements de communes à fiscalité propre est de 4,6 ans (source : DGFIP sur Comptes de Gestion 2018 budgets principaux – opérations réelles – calculs DGCL) et le seuil maximal est de 12 ans, seuil fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 en vue de contrôler les collectivités qui doivent contractualiser avec l'Etat.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La majorité des investissements de l'agglomération est retracée dans des opérations, ce qui facilite la lecture des dépenses et des recettes associés sur les différents projets.

II.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la **section d'investissement** s'élèvent à 21 909 805.42 €.

Les dépenses d'équipement ont été de 15 716 920.73 € en 2020 et les principales sont :

- Les travaux pour la Villa Laurens qui ont représenté plus de 5 M d'€,
- En matière d'habitat, les subventions sont uniquement versées sous forme de fonds de concours, avec en 2020, 2,53 M d'€, dont, 641 116 € pour le compte de la CAHM et 1,89 M d'€ pour le compte de l'Etat. Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et amélioration de leurs logements, et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux.
- 1.4 M d'€ investis pour les PAEHM
- 0.5 M d'€ ont été investis pour la poursuite de la desserte en très haut débit de notre territoire,
- 1 M d'€ ont été investis pour la piscine de Pézenas
- 1,05 M d'€ de participation à Aquadomia pour l'année 2020

Accusé de réception en préfecture
0541243488819-20210534003312-DF
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de signature : 09/06/2021

Et il a été investi plus de 425 000 € pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules et de matériel technique, dont notamment l'acquisition de 2 balayeuses pour 230 498,40 € et de 2 aspirateurs glutton.

Afin de participer à la relance de l'activité économique régionale dans les secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la pandémie COVID-19, l'agglo s'est engagée dans la démarche partenariale L'OCCAL, fonds instauré par la Région Occitanie, avec la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI. Dans un 1^{er} temps à hauteur de 5 € par habitant, soit une enveloppe de 402 965 €, dont 201 482,50 € a été versée en 2020.

Un 4^{ème} acompte de 125 000 € a été versé pour notre participation aux acquisitions foncières de la Ligne Nouvelle à grande vitesse Montpellier Perpignan.

Au titre de la politique de la ville, un 1^{er} paiement de 177 687 € a été versé à la ville d'Agde pour l'aménagement du pôle culturel.

Le remboursement du capital des **emprunts (chapitre 16)** apparait à hauteur de 5 308 199,91 €. Ce montant doit être retraité des écritures de transfert du projet GIGAMED du budget principal vers un budget annexe, ce qui porte réellement le remboursement du capital d'emprunt à : 3 073 700,10 €.

II.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la **section d'investissement** s'élèvent à 19 551 625,86 €.

Les subventions d'investissement perçues en 2020 sont de 5,07 M€ et les principales sont :

- 1,73 M d'€ pour le Château Laurens, dont près de 970 000 € de la DRAC, 220 000 € de la Région, 85 000 € du FEDER, 458 000 € du Département,
- Celles concernant l'habitat, avec : 2,11 M d'€ de l'ANAH pour le financement des aides à l'habitat privé, 738 814 € de pénalités SRU des communes. Il n'a pas été perçu cette année d'aide de l'Etat pour le financement de la construction des logements sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre,
- 382 353 € de participation de la ville d'Agde aux dépenses d'investissement du centre aquatique,
- 25 861,52 € de participation des communes pour l'extension du réseau de la fibre.

Il est à noter qu'en 2020, les 4 543 000,41 € à l'article 2313 en recette correspondent à l'écriture de transfert de l'historique des écritures relatives aux bâtiments Gigamed vers le budget annexe créé à cet effet.

LES BUDGETS ANNEXES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du transfert de la compétence optionnelle « Eau », comprenant la totalité du service « Eau Potable », et de la compétence facultative « assainissement collectif », des communes membres à la CAHM. Ces compétences relèvent d'un service public à caractère industriel et commercial gérées en budgets annexes distincts, assujettis à la TVA et permettent une identification du coût du service par mode de gestion pour les opérations de délégation de service public à Suez Eau France, délégataire, et les opérations de régie Eau et Assainissement de la CAHM.

Cependant, la facturation unique de l'ensemble des prestations Eau et Assainissement a été mise en place, à la demande du Comptable Public. Ainsi, le Budget Annexe Eau encaisse la totalité des rôles de facturation des abonnés, puis en fin d'année, ce budget reverse au budget Annexe Assainissement, le montant relatif aux prestations assainissement.

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20210531-003572-BF
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de dépôt en préfecture : 09/06/2021

I. LE BUDGET DE L'EAU

I.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent à la fin de l'exercice s'élève à 1 723 513,24 € dont 1 346 403,13 € au titre de l'année 2020 et 377 110,11 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2019.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5 495 701,59 € dont,

- 2 595 666,01 € de **charges générales (chapitre 011)**
 - o Dont 1 910 593,42 € correspondent au reversement des prestations assainissement au budget annexe assainissement (compte 6068)
 - o Et 685 072,59 € de dépenses réelles d'exploitation
- 854 990,63 € de **charges de personnel (chapitre 012)**
- 980 946,72 € **au chapitre 65**, dont 976 239,39 € de participations aux Syndicats SMETA et SBL
- 562 002 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (**chapitre 014**)
- 182 920,11 € de **charges financières (chapitre 66)**.
-

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 7 083 538,70 €, composées des **produits des services** à hauteur de 4 649 486,39 € pour la facturation unique Eau et Assainissement, et 2 198 518,42 € du montant de la surtaxe eau versé par le délégataire du service eau potable. De plus, une aide de 400 000 € a été perçue de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la convention relative aux travaux d'assainissement à Tata au Maroc.

I.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles **d'investissement** sont de 3 934 263,62 €, dont 434 034,60 € de remboursement de capital des emprunts et 3 500 229,02 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

✓ 1.6 M€ sur les communes de Aumes, Portiragnes, St Pons de Mauchiens, Nézignan l'Eveque et Agde pour la poursuite de l'opération sur l'avenue Raymond Pitet, l'Île des Loisirs, le raccordement du puits de la Bartasse, la mise aux normes des têtes de forages ainsi que la maîtrise d'œuvre sur la diversification de la ressource en eau...

✓ 0.4M€ de travaux à Bessan, Castelnau de Guers, Florensac et Lézignan la Cèbe : travaux rue du Puech Meja, renouvellement et mise en conformité de branchements d'eau potable avec les compteurs,

✓ 0.2 M€ pour l'acquisition du terrain sur la commune de Bessan en vue d'édifier le centre technique sud,

✓ 1.3 M€ de travaux sur Pézenas, Pomérols et Saint Thibéry, avec la fin de la réhabilitation du seuil, renouvellement des réseaux rues Louis Blanc, Joseph Cambon, Paul Victor de la Blache, travaux sur station de Peyne et réservoir, la réhabilitation des réseaux route d'Agde et route de Florensac

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 598 520,89 €, dont 1 395 600,17 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 981 806 € de subventions de l'Agence de l'Eau.

Le recours à l'emprunt a été de 1 200 000 € sur l'année 2020.

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20210531-003572-BF
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de réception préfecture : 09/06/2021

II. LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

II.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 3 368 347,37 € dont,

- 1 405 093,72 € de **charges à caractère général (chapitre 011)**
- 556 059,40 € de **charges de personnel (chapitre 012)**
- 282 096 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (**chapitre 014**)
- 1 106 748,40 € de **charges financières (chapitre 66)**.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 5 971 436,28 €, composées des **produits des services** à hauteur de 5 322 758,01 € (dont 1 910 593,42 € des redevances assainissement reversé par le budget annexe eau), 2 525 211,09 € du montant de la surtaxe assainissement versée par le délégataire, 516 970,53 € de travaux et de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), 80 068,37 € d'occupation du domaine public, 540 568,06 € de primes d'épuration

II.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement sont de 5 987 347,31 €, dont 1 987 603,63 € de remboursement d'emprunts et 3 999 743,68 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

✓ 2.4 M€ sur la commune d'Agde pour la poursuite de l'opération sur la réutilisation des eaux usées, les extensions de réseaux d'eaux usées au grau d'Agde, la réhabilitation de réseaux sur l'île des Loisirs, la réfection des réseaux impasse de la Forge et rue Rabelais pour partie

✓ 0.75M€ de travaux à Pézenas, Aumes, Montagnac et Nézignan l'Evêque : réhabilitation et extension des réseaux d'eaux usées rue des platanes, allée des Sophoras, chemin des horts, rues Cambon et Louis Blanc, rue Jean Moulin et rue de la Vierge

✓ 0.35 M€ sur les communes de Vias, Pinet, Pomérols et Portiragnes : réhabilitation du réseau chemin de Coussergues, rue des Glycines, réhabilitation du poste de refoulement à Vias Plage, avenue de Meze et branchement chemin du Brugidou

✓ 0.5 M€ pour des travaux de réhabilitation et renouvellement de matériel de station d'épuration sur Adissan, Bessan, Lézignan la Cèbe, Caux, Florensac et St Thibéry.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 823 135,21 €, dont 3 072 338,29 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 1 084 460 € de subventions de l'Agence de l'Eau.

L'affectation du résultat de 2019 est de 3 072 338,29 €.

Pour financer ces investissements, un recours à l'emprunt à hauteur de 1,5 M€ a été nécessaire. Les 10 952,03 € correspondent à l'annulation d'un mandat sur le Budget Annexe Assainissement vers le Budget Annexe de l'Eau.

III. LE BUDGET GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Ce budget, créé en 2018 permet d'identifier les dépenses spécifiques à l'exercice de la compétence Gemapi.

863 520,77 € ont été investis, dont plus de 200 000 € pour poursuivre la protection du littoral de la côte ouest de Vias à Portiragnes, 71 404,81 € pour la protection des inondations (digues), 444 788,65 € d'acquisition et de renouvellement de matériel et véhicules.

De plus, près de 200 000 € ont été consacrés à des travaux d'entretien et de restauration de la végétation sur les rives de l'Hérault.

Un produit dédié de 1,8 M€ a été voté, identique depuis 2018. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser d'emprunt sur ce budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20210531-003572-BF
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de réception préfecture : 09/06/2021

IV. LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES

Le produit de TEOM a été de 20 731 686 €, en progression de + 1,73 %. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 15,44 %, inchangé depuis 2010.

V. LES BUDGETS DES PAEHM

Ces budgets retracent 6,47 M€ d'acquisitions, de travaux d'aménagement et d'études sur les parcs d'activités économiques, dont :

- ✓ 4 730 000 € de travaux sur le PAE de La Capucière sur la commune de Bessan, et vente d'un lot pour 335 995 €,
- ✓ 984 000 € de travaux sur le PAE La Méditerranéenne à Agde,
- ✓ 690 000 € de travaux sur le PAE Le Roubié à Pinet et 20 000 € d'acquisition,
- ✓ La CAHM a poursuivi la commercialisation sur le PAE Le Puech à Portiragnes, avec la vente de 5 lots pour un montant total de 661 064,69 €.

VI. LE BUDGET TRANSPORT

L'agglo a consacré 3,45 M€ au fonctionnement de ce service public. Le versement mobilité a été de 2 382 049,80 € en 2020, inférieur aux 2 472 454 € prévus, mais en maintien relatif malgré la crise sanitaire. La participation du budget principal a été de 900 000 € en 2020.

LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

I. PRESENTATION DE LA DETTE EN VERSION CONSOLIDEE

I.1. PRESENTATION DE L'ENCOURS TOUS BUDGETS CONFONDUS

L'encours de dette tous budgets confondus présente les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2020 :

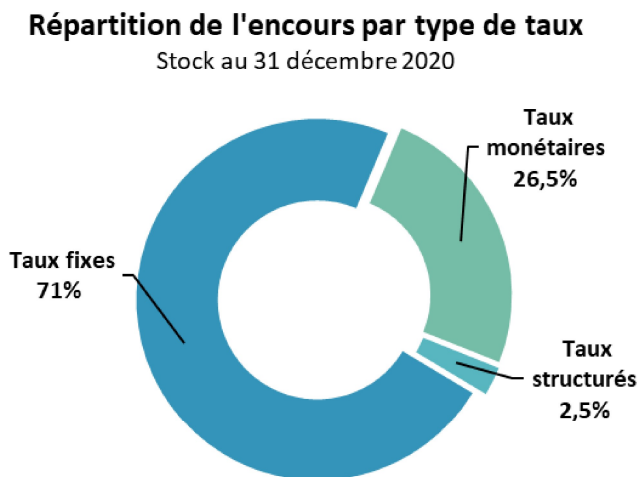
- Encours au 31 décembre 2020 : 93 585 079 €
- Taux : 1,96%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 13 ans et 5 mois

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

	Encours au 31 décembre 2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	70 494 206	75,3%	2,37%	14 ans	102	1A/1B
Taux fixes	68 092 813	72,8%	2,27%	14 ans et 2 mois	100	1A
Taux fixes alternatifs	2 401 392	2,6%	5,31%	7 ans et 7 mois	2	1B
Taux monétaires	23 090 873	24,7%	0,71%	11 ans et 9 mois	17	1A
Euribor 3 mois moyenné	3 605 421	3,9%	0,30%	7 ans	4	1A
Euribor 3 mois	19 485 452	20,8%	0,79%	12 ans et 8 mois	13	1A
Total	93 585 079	100%	1,96%	13 ans et 5 mois	119	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 75% de l'encours sur taux fixe.

La communauté détient deux contrats sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 2,6% de l'encours global.



Avec près de 25% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté a profité des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,71% et avec un faible risque de progression sur le futur exercice.

Nous avons fait le choix de profiter des fortes opportunités offertes par le marché sur les taux longs en souscrivant uniquement des emprunts à taux fixe. La totalité des emprunts souscrits cette année sur taux fixe affiche un taux inférieur à 1%.

Sur l'exercice 2020, 15 emprunts ont été consolidés. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2020	Durée	Taux payé
Principal	2019-06	Arkéa	2 000 000 €	02/12/2019	2 000 000 €	20 ans	Taux fixe 0,95%
	202008	La Banque Postale	2 000 000 €	16/11/2020	2 000 000 €	20 ans	Taux fixe 0,61%
	202001	Arkéa	1 500 000 €	12/06/2020	1 500 000 €	20 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,80%
	202002	CFFIL	1 500 000 €	15/06/2020	1 500 000 €	20 ans	Taux fixe 0,94%
Assainissement	2019-02-TIR-2	CFFIL	2 000 000 €	08/10/2019	2 000 000 €	20 ans	Taux fixe 0,66%
	202003	CFFIL	1 500 000 €	15/06/2020	1 500 000 €	20 ans	Taux fixe 0,94%
Eau	202004	CFFIL	1 200 000 €	15/06/2020	1 200 000 €	20 ans	Taux fixe 0,94%
La Méditerranéenne	2019-04C	CFFIL	1 500 000 €	22/11/2019	1 500 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
	202006	La Banque Postale	1 400 000 €	20/11/2020	1 400 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20210531-003572-BF
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de réception en préfecture : 09/06/2021

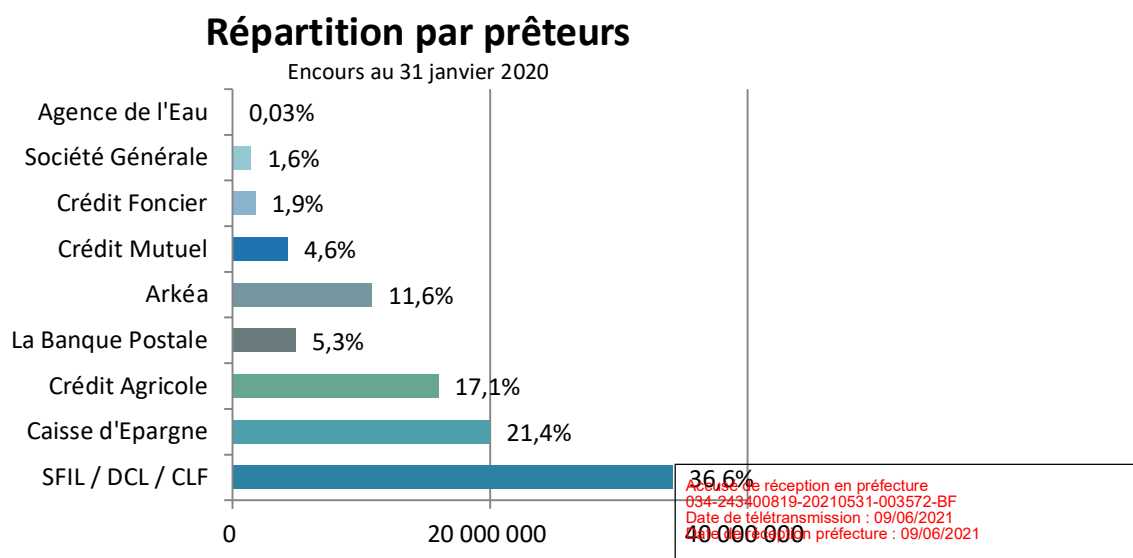
Le Roubié	2019-05C	CFFIL	1 500 000 €	22/11/2019	1 500 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
	202007	La Banque Postale	1 200 000 €	20/11/2020	1 200 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
La Capucière	202005	La Banque Postale	2 000 000 €	20/11/2020	2 000 000 €	10 ans	Taux fixe 0,56%
	202010	Caisse d'Epargne	3 000 000 €	17/12/2020	3 000 000 €	10 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,92%
GIGAMED	2019-06C2	Arkéa	259 257 €	02/12/2019	259 257,05 €	20 ans	Taux fixe 0,95%
	2019-03-TIR-3	CFFIL	1 975 000 €	08/10/2019	1 975 000 €	20 ans	Taux fixe 0,54%

De plus, la Communauté a contracté un emprunt non consolidé sur l'exercice ayant les caractéristiques suivantes :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Durée	Taux payé
Principal	202009	Crédit Coopératif	2 400 000 €	01/12/2020	20 ans	Taux fixe 0,52%

I.2. REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRETEURS

La répartition par prêteur permet d'observer si la communauté subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).



Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs, et de répartir l'encours de dette entre les différents prêteurs finançant le secteur public local.

I.3. REPARTITION PAR TYPE DE TAUX PAR BUDGET

- Budget Principal

Le Budget Principal présente un encours bien sécurisé qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires permet de diminuer fortement le coût global de la dette. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles permet à la collectivité une sécurisation à moindre coût.

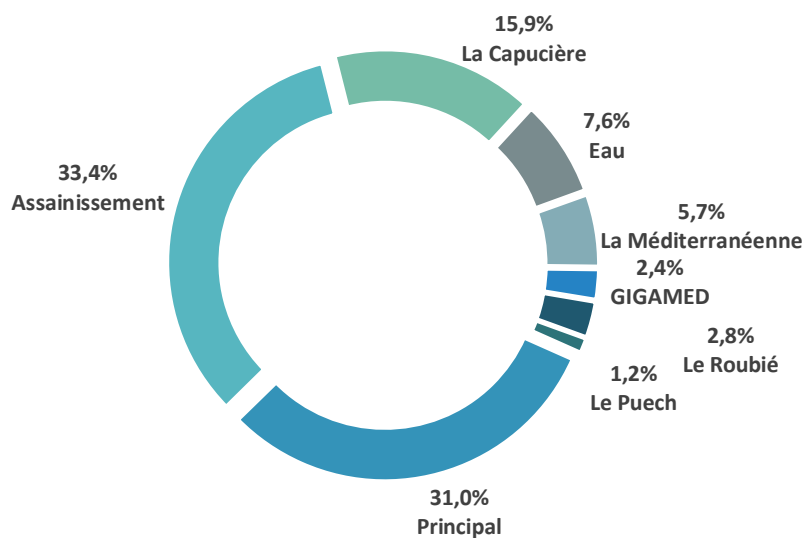
- Budget Assainissement et Eau

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la commune de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts et ne pas répercuter l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'utilisateur.

- Budget La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech

Ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains.

Répartition de l'encours par budget
au 31 décembre 2020



Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 31 décembre 2020	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux
Principal	28 992 976	2,06%	12 ans et 8 mois	73 % taux fixe 24,3% taux monétaires 2,6% taux structurés
Assainissement	31 218 953	2,84%	16 ans et 4 mois	84,8% taux fixe 9,6% taux monétaires 5,6% taux structurés
Eau	7 156 931	2,23%	18 ans	99,6% taux fixe 0,4% taux monétaires
La Capucière	14 859 490	0,86%	8 ans et 4 mois	26,8% taux fixe

				73,2% taux monétaires
La Méditerranéenne	5 348 059	0,64%	9 ans et 10 mois	53,5% taux fixe 46,4% taux monétaires
Le Puech	1 115 237	0,01%	4 ans et 11 mois	100% taux monétaires
Le Roubié	2 662 500	0,59%	9 ans et 8 mois	100,0% taux fixes
GIGAMED	2 230 933	0,60%	19 ans et 6 mois	100,0% taux fixes
Jacques Cœur	Pas de dette sur ces budgets au 31 décembre 2020			
Extension Source				
GEMAPI				
Hameau Agricole				
L'Audacieux				

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20210531-003572-BF
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de réception préfecture : 09/06/2021